



AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19/06/2023

Les actionnaires de la société Jet Contractors, société anonyme au capital de 151 476 100,00 de Dirhams dont le siège social est à Rabat au 78, Quartier Industriel - Takkadour, Immatriculée au registre du commerce de Rabat sous le numéro 53431, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 juin 2023 à 15H30 heures, à l'usine de Jet Contractors se trouvant à Oued Ykem, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. L'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022 et du rapport de gestion ;
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
3. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi 17-95 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2022 ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Renouvellement des mandats pour une durée de trois ans de : Monsieur Mohammed YAHA ZNIBER, Monsieur Amine DAOUDI EL IDRISSEI et Madame Bouthayna IRAQUI HOUSSAINI qui arrivent à terme.
8. Proposition de nomination de Monsieur Mustafa KHEIDRI comme administrateur indépendant ;
9. Proposition de nomination du cabinet H2B EXPERTS représenté par M.El Bouazzaoui HANATI comme commissaire aux comptes ;
10. Divers ;
11. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. La demande d'inscription des projets de résolutions à l'ordre du jour, doit être déposée ou adressée au siège social contre accusé de réception. Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Pour participer à cette Assemblée il est nécessaire de justifier de sa qualité d'actionnaire : Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou un ascendant ou un descendant ou toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières. Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social ou sur le site internet www.jet-contractors.com. Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la Société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale ordinaire émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

La procuration donnée pour se faire représenter à une Assemblée Générale par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses prénoms, nom et domicile. Le mandataire désigné n'a pas la faculté de substituer une autre personne. Tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale sont tenus à votre disposition au siège social de la société à compter de la date de publication de cet avis de convocation. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais une copie de tout ou partie de la documentation au siège social de la société. Cet avis ainsi que le texte des projets de résolutions seront publiés, conformément aux dispositions de la loi n° 17-95, sur le site internet www.jet-contractors.com.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve :
Les comptes sociaux et les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 24 606 210,95 Dhs et un total des capitaux propres et assimilés de 924 605 295,68 Dhs. Les comptes consolidés et les états de synthèse consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 26 714 877,75 Dhs et un total des capitaux propres et assimilés consolidés de 1 002 460 337,00 Dhs

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de ne pas distribuer de dividendes pour cet exercice, et d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022 de la manière suivante :

Résultat Net Comptable de l'exercice 2022	24 606 210,95 Dhs
Reserve légale (Plafond légal atteint)	00,00 Dhs
Report à nouveau antérieur (SC)	441 851 106,44 Dhs
Somme distribuable	466 457 317,39 Dhs
Dividendes bruts mis en distribution (0 Dhs/action)	0,00 Dhs
Report à nouveau	466 457 317,39 Dhs

Troisième Résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relevant de l'article 56 de la loi 17-95, l'Assemblée Générale approuve les conventions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième Résolution

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve, aux membres du Conseil d'Administration en fonction pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide le renouvellement des mandats pour une durée de trois ans de : Monsieur Mohammed Yahya ZNIBER, Monsieur Amine DAOUDI EL IDRISSEI et Madame Bouthayna IRAQUI HOUSSAINI qui arrivent à terme.

Sixième Résolution

Proposition de nomination de Monsieur Mustafa KHEIDRI comme administrateur indépendant.

Septième Résolution

Proposition de nomination du cabinet H2B Experts représenté par Monsieur Hanati El Bouazzaoui comme commissaire aux comptes.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités légales.

Le Conseil D'administration